

# COMMUNE DE CHAMPTERCIER

## DELIBERATION N° DE\_008\_2026

Département :

Alpes de Haute-Provence

Arrondissement :

DIGNE LES BAINS

Canton :

DIGNE OUEST

### EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 10 mars 2026

Nombre

de Conseillers en exercice 12

de Présents 11

de Votants 12

dix mars deux mille vingt-six à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPTERCIER étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Antoine ARENA.

#### OBJET :

#### Vote des taxes locales 2026

Etaient présents : Antoine ARENA, Bénédicte ESMIOL-PAUL, Michel BARDET, Christine HAMOT, Jean-Marie MARTIN, Christian GASSEND, Jean-Louis ROUSSELET, Marc GORSKI, Cyrille MEYNIER, Bruno VILLARON, Pierre TEULER

Absents :

Excusés :

Procuration de : Kris HEYNDRICKX représenté par Antoine ARENA

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, à la désignation d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ;

Jean-Marie MARTIN, a été désigné(e) pour remplir cette fonction qu'il(elle) a acceptée.

NOTA - Le Maire certifie que la convocation du conseil municipal avait été faite le 05/03/2026

Considérant que l'année 2026 est une année électorale et que le conseil municipal a fait le choix de voter le budget avant le scrutin des élections municipales, tous les éléments relatifs à la fiscalité, et utiles à la décision, n'ont pas encore été reçus. Toutefois, après analyse du compte financier unique 2025 et au vu des projections du budget primitif 2026 examinés lors de la commission des finances qui s'est tenue le 2 mars 2026, l'ensemble du conseil est d'accord pour conserver les taux d'imposition appliqués en 2025 et de ne pas augmenter la fiscalité en 2026.

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux d'imposition sur la taxe d'habitation, taxe foncière bâti et non bâti suivants :

- TAXES D'HABITATION : 10.81%
- TAXES FONCIERES (BATI) : 46.91%
- TAXES FONCIERES (NON-BATI) : 84.73%

**Le Conseil Municipal de la Commune de Champtercier, après en avoir délibéré,**

DECIDE de valider les taux d'imposition des taxes directes locales 2026 proposés ci-dessus

**POUR : 12**

**ABSTENTION : 0**

**CONTRE : 0**

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus

Le Maire

Antoine ARENA

Secrétaire de séance

Jean-Marie MARTIN



Date de transmission de l'acte: 11/03/2026

Date de réception de l'AR: 11/03/2026

004-210400479-DE\_008\_2026-DE

A G E D I

